Défi		Orientation		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne
1	Repenser les aménagements de cours d'eau	1A	Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux	Non concerné
		1B	Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines	Non concerné
		1C	Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des zones estuariennes et des annexes hydrauliques	Non concerné
		1G	Favoriser la prise de conscience	Non concerné
		1H	Améliorer la connaissance	Non concerné
2	Réduire la pollution par les nitrates	2A	Lutter contre l'eutrophisation marine due aux apports du bassin versant de la Loire	Non concerné
		2B	Adapter les programmes d'actions en zones vulnérables sur la base des diagnostics régionaux	Non concerné
		2C	Développer l'incitation sur les territoires prioritaires	Non concerné
		2D	Améliorer la connaissance	Non concerné
3	Réduire la pollution organique et bactériologique	3A	Poursuivre la réduction des rejets directs des polluants organiques et notamment du phosphore	Conforme : les eaux sont traitées avant d'être rejetées au milieu naturel. En cas de pollution elles sont récupérées et traitées par un prestataire spécifique.
		3B	Prévenir les apports de phosphore diffus	Non concerné
		3C	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents	Non concerné
		3D	Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée	Conforme : Eaux du quai de transfert stockées en cuve étanche puis récupérées et traitées par un prestataire. Eaux pluviales collectées et acheminées vers bassin de rétention étanche après passage dans un débourbeur séparateur hydrocarbures.
		3E	Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes	Non concerné
4	Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides	4A	Réduire l'utilisatoin des pesticides	Conforme : absence de traitement chimique pour l'entretien des espaces verts
		4B	Aménager les bassins versants pour réduire le transfert de pollutions diffuses	Non concerné
		4C	Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les collectivité sur les infrastructures publiques	Non concerné
		4D	Développer la formation des professionnels	Non concerné
		4E	Accompagner les particuliers non agricoles pour supprimer l'usage des pesticides	Non concerné
		4F	Améliorer la connaissance	Non concerné
5	Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses	5A	Poursuivre l'acquisition et la diffusion des connaissances	Non concerné
		5B	Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives	Non concerné
		5C	Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations	Non concerné
6	Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	6A	Améliorer l'information sur les ressources et équipements utilisés pour l'alimentation en eau potable	Non concerné : site en dehors des périmètres de protection de captage des eaux
		6B	Finaliser la mise en place des arrêtés de périmètres de protection sur les captages	Non concerné
		6C	Lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages	Non concerné : site en dehors des périmètres de protection de captage des eaux

Défi		Orientation		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne
6	Protéger la santé en protégeant la ressource en eau	6D	Mettre en place des schémas d'alerte pour les captages	Non concerné
		6E	Réserver certaines ressources à l'eau potable	Non concerné
		6F	Maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux de baignade et autres usages sensibles en eaux continentales et littorales	Non concerné
		6G	Mieux connaître les rejets, le comportement dans l'environnement et l'impact sanitaire des micropolluants	Conforme : les eaux sont traitées avant d'être rejetées au milieu naturel. En cas de pollution elles sont récupérées et traitées par un prestataire spécifique.
7	Maîtriser les prélèvements d'eau	7A	Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau	Non concerné
		7B	Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage	Non concerné
		7C	Gérer les prélèvements de manière collective dans les zones de répartition des eaux et dans le bassin concerné par la disposition 7B-4	Non concerné : pas de prélèvement d'eau
		7D	Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal	Non concerné
		7E	Gérer la crise	Non concerné
8	Préserver les zones humides	8A	Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités	Non concerné
		8B	Préserver les zones humides dans les projets d'instalaltions, ouvrages, travaux et activités	Non concerné : pas de zone humide.
		8C	Préserver les grands marais littoraux	Non concerné
		8D	Favoriser la prise de conscience	Non concerné
		8E	Améliorer la connaissance	Non concerné
9	Préserver la biodversité aquatique	9A	Restaurer le fonctionnement des circuits de migration	Non concerné
		9B	Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats	Non concerné
		9C	Mettre en valeur le patrimoine halieutique	Non concerné
		9D	Contrôler les espèces envahissantes	non concerné
10	Préserver le littoral	10A	Réduire significativement l'eutrophisation des eaux côtières et de transition	Non concerné
		10B	Limiter ou supprimer certains rejets en mer	Non concerné
		10C	Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux de baignade	Non concerné
		10D	Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones conchylicoles et de pêche à pied professionnelle	Non concerné
		10E	Restaurer et / ou protéger la qualité sanitaire des eaux des zones de pêche à pied de loisir	Non concerné
		10F10	Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement	Non concerné
		10G	Améliorer la connaissance des milieux littoraux	Non concerné
		10H	Contribuer à la protection des écosystèmes littoraux	Non concerné
		10I	Préciser les conditions d'extraction de certains matériaux marins	Non concerné
11	Préserver les têtes de bassin versant	11A	Restaurer et préserver les têtes de bassin versant	Non concerné
		11B	Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant	Non concerné

Défi		Orientation		Compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne
12	Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques	12A	Des SAGE partout où c'est "nécessaire"	Non concerné
		12B	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Non concerné
		12C	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Non concerné
		12D	Renforcer la cohérence des SAGE voisins	Non concerné
		12E	Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau	Non concerné
		12F	Utiliser l'analyse économique comme outil d'aide à la décision pour atteindre le bon état des eaux	Non concerné
13	Mettre en place des outils réglementaires et financiers	13A	Mieux coordonner l'action réglementaire de l'Etat et l'action financière de l'agence de l'eau	Non concerné
		13B	Optimiser l'action financière de l'agence de l'eau	Non concerné
14	Informer, sensibiliser, favoriser les échanges	14A	Mobiliser les acteurs et favoriser l'émergence de solutions partagées	Non concerné
		14B	Favoriser la prise de conscience	Non concerné
		14C	Améliorer l'accès à l'information sur l'eau	Non concerné